

---

Procès-verbal de l'assemblée publique  
**COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Jeudi 8 février 2024, à 18 h 30

Salle du conseil | Édifice Lucien-Saulnier  
[Webdiffusion](#) de l'assemblée en différé

---

**PRÉSENCES**

Mme Daphney Colin, présidente  
M. Abdelhaq Sari, vice-président  
Mme Christina Smith, vice-présidente  
M. Younes Boukala  
Mme Lisa Christensen  
M. Benoît Gratton

**ABSENCES**

M. Marc Doret  
Mme Gracia Kasoki Katahwa

**PERSONNES  
PRÉSENTES**

M. Vincent Richer, directeur adjoint à la Direction des services  
organisationnels, SPVM  
Mme Line Lemay, inspectrice, Division des Relations professionnelles, SPVM  
M. Simon-Luc Tanguay, commandant, Section des agressions sexuelles,  
SPVM  
Mme Julie Dault, directrice du Service d'intervention et de référence policière,  
Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) de Montréal

**AUTRE PERSONNE  
PRÉSENTE**

Aucune.

Le quorum est atteint.

---

**1. Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 18 h 32. Mme Daphney Colin, présidente de la Commission, souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'aux représentantes et représentants du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et la représentante du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Montréal.

Elle invite les membres de la commission à se présenter, puis excuse l'absence de M. Marc Doret et Mme Gracia Kasoki Katahwa, membres de la commission.

## **2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour**

La présidente donne la lecture de l'ordre du jour proposé. Sur une proposition de M. Abdelhaq Sari, appuyée par Mme Christina Smith, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité tel que proposé.

## **3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée publique tenue le 24 octobre 2023**

La Commission procède à l'approbation du procès-verbal de la séance publique du 24 octobre 2023.

Sur une proposition de Mme Lisa Christensen, appuyée par Mme Christina Smith, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité tel que proposé.

## **4. Accompagnement et soutien aux personnes victimes de violence**

La présidente, Mme Daphney Colin, cède la parole à M. Vincent Richer, directeur adjoint de la Direction des services organisationnels du Service de police de la Ville de Montréal, lequel présente les personnes qui l'accompagnent, puis il invite Mme Line Lemay, inspectrice de la Division des relations professionnelles du SPVM et Mme Julie Dault, directrice du Service d'intervention et de référence policière du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) de Montréal à entamer la [présentation](#).

À l'invitation de Mme Line Lemay, M. Simon-Luc Tanguay, commandant de la section des agressions sexuelles du SPVM, et anciennement à la section aux luttes au crime organisé, présente la section consacrée à la stratégie de la réduction de la violence armée par le biais des *Collectifs* mis en place par le SPVM au cours de la saison estivale 2023.

La présidente remercie les représentantes et représentants du SPVM et la représentante du CAVAC de Montréal.

Avant d'amorcer la période de questions et commentaires du public, la présidente propose une courte pause afin de recevoir les dernières demandes d'intervention du public.

*PAUSE*

### **4.1. Période de questions et commentaires du public**

Mme Daphney Colin donne quelques éléments portant sur le déroulement de la période de questions et commentaires du public, puis elle invite les personnes inscrites présentes dans la salle du conseil à faire part de leur propos.

Citoyen / Citoyenne	Questions / Commentaires
M. Jean Duval	Questionne les consignes de la période de questions et commentaires du public, notamment le fait de ne pouvoir faire part de situations vécues et le temps de parole de chaque intervention.
Des échanges s'ensuivent entre le citoyen et la présidente sur les éléments du déroulement de la période de questions et commentaires du public. Mme Colin rappelle les consignes d'assemblée. Considérant la sensibilité de l'objet de cette assemblée, elle indique se montrer plus flexible dans les temps de parole, puis elle enjoint le citoyen à faire part d'un court préambule suivi de sa question.	
M. Jean Duval	Réitère son souhait de profiter de la tribune consacrée au soutien aux victimes de violence, qui rassemble le SPVM et le CAVAC pour porter à leur attention les détails des événements dont il aurait été victime / Met en lumière le soutien variable en fonction du statut présumé des personnes impliquées et du sexe / Déploie le peu de soutien offert à la gente masculine par les CAVAC à travers le Québec / Regrette l'accueil reçu par le CAVAC et mentionne qu'il aurait été jugé a priori à tort / Dénote dans les statistiques portant sur les agressions sexuelles présentées une surreprésentation de femmes / Fait remarquer l'absence de données visant les hommes et demande, toute agression criminelle confondue, les pourcentages des victimes en fonction de leur sexe / Procède à la lecture de documents déposés en Commission à l'intention des commissaires, du SPVM et du CAVAC.
La présidente de l'assemblée interrompt une nouvelle fois le préambule pour rappeler au citoyen les directives d'intervention du public en assemblée publique de la commission. Elle lui demande de poser sa question, dans le cas contraire, elle appellera la prochaine personne à intervenir.	
M. Jean Duval	S'interroge sur les raisons motivant l'exigence de présenter un rapport d'événement par un service de police pour obtenir un soutien de cet organisme, alors qu'au vu de ses lectures, cette pièce ne semble pas être exigée / Demande le nombre d'hommes qui sollicitent les services du CAVAC et se questionne du traitement équitable entre les hommes et les femmes / Sollicite l'aide de l'organisme et présente ses excuses pour son insistance.
M. Robert Edgard, Mouvement action justice	Fait savoir que, selon un récent témoignage obtenu d'une personne ayant été victime d'un viol, l'accueil de l'organisme fut digne / Demande le parcours d'accompagnement quand un incident implique des effectifs policiers / Se questionne comment sont administrées les demandes de soutien dans une situation de fausse accusation d'acte criminel.
M. Marcel Lanoue	Souligne les obstacles du parcours pour obtenir un soutien du CAVAC et demande s'il y a d'autres ressources vers lesquelles se

tourner / Fait remarquer d'une faute typographique dans l'ordre du jour.

Mme Daphney Colin procède à la lecture des questions et commentaires qui ont été transmis par le formulaire en ligne\*.

\* Les questions et les commentaires du public transmis par le formulaire en ligne sont reproduits tels que reçus.

Citoyen / Citoyenne	Questions / Commentaires
Mme Aella Morad	En août, alors que je travaillais en psychiatrie, j'ai été attaqué par un patient schizophrène, il était furieux que je lui parle en anglais. Je travaille pour le CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île et je prévois retourner au travail la semaine prochaine. Il existe un racisme systémique sur mon lieu de travail qui a contribué à mon attaque. Ils me reprochent ce qui s'est passé par leur inaction. J'ai toujours peur et je veux arrêter d'être infirmière. Que puis-je faire?
Un citoyen dans l'assistance interrompt la lecture par motif que les propos portent sur des cas particuliers. La présidente le somme de cesser d'interrompre le déroulement de la séance publique, sans quoi, il lui sera demandé de quitter les lieux.	
Mme Sidonie Beal	Je suis présumée victime de violence conjugale. Mon ex-conjoint a brisé à deux reprises un interdit de contact. Les deux événements sont arrivés à deux endroits géographiques et juridiques différentes (Laval et Montréal). Pourquoi mes dossiers policiers sont pris séparément ? Je suis seulement convoquée pour un des deux événements bien que les deux sont arrivés il y a 3 mois.

La présidente mentionne ne pouvoir relayer les questions transmises puisqu'elles portent essentiellement sur des situations particulières. Elle invite les personnes à s'adresser aux instances habilitées

#### 4.2. Période de questions et commentaires des membres de la Commission

La présidente invite maintenant les commissaires qui le souhaitent à prendre la parole.

Commissaires	Questions / Commentaires
M. Abdelhaq Sari	Retient que toute personne en lien avec un acte criminel ou son entourage est en droit de recevoir un soutien du CAVAC, pourtant à la lumière de témoignages qui lui sont partagés, des questions demeurent dans la cadre des violences armées / Rapporte que certains proches impliqués dans ce type de situation n'auraient obtenu l'accompagnement auquel ils ont droit / S'interroge à partir de quel moment une personne impliquée dans un acte criminel, entre autres, avec arme n'est plus considérée comme une victime / Est d'avis qu'une meilleure communication des services offerts et les conditions d'admissibilités serait opportune.
M. Younes Boukala	Se questionne également sur le même propos que la précédente intervention de son collègue.
M. Benoit Gratton	Observe que les données présentées en matière de soutien et d'accompagnement ne sont pas proportionnelles au taux de criminalité / Note une forte augmentation de soutien pour certaines catégories / Demande des clarifications sur ces écarts.
Mme Christina Smith	Est consciente qu'il est difficile de quantifier les crimes évités attribuables aux interventions préventives, mais demande si des statistiques sur le taux de criminalité, notamment en lien avec les Collectifs, sont colligées.
M. Abdelhaq Sari	Rapporte que plusieurs organismes de Montréal-Nord venant en aide aux nouveaux arrivants alertent à propos d'une forte augmentation de la violence conjugale et familiale / Demande si le CAVAC fait le même constat / Note que les enquêtes spécialisées dans les cas d'agression sexuelle du service de police réfèrent systématiquement au CAVAC les victimes pour l'obtention d'un soutien et demande si ce référencement s'effectue également dans d'autres types d'acte criminel.
Mme Daphney Colin	Demande de clarifier la durée de l'accompagnement, entre autres, dans le cadre d'un soutien psychosocial du programme « les survivantes » / Demande si le soutien est offert après le processus de judiciarisation / Retient qu'en dehors des postes de quartier du SPVM, il y a d'autres points de service du CAVAC / S'interroge sur les autres façons d'accéder aux services d'accompagnement et de soutien CAVAC / Fait entre autres savoir, tout comme son collègue, de témoignages relatant du caractère restrictif du statut de victime,

particulièrement quand les personnes sont de près ou de loin en lien avec des personnes issues du crime organisé.

---

En terminant, la présidente estime que l'accompagnement et le soutien aux victimes sont une des pièces essentielles dans le dispositif de prévention de la criminalité au même titre que d'autres interventions pour freiner le cycle de violence.

#### 5. Levée de la séance

Avant de lever la séance, la présidente remercie ses collègues commissaires, les représentants et représentantes du SPVM et la représentante du CAVAC de Montréal ainsi que les citoyens et citoyennes pour leur participation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 19.

**APPROUVÉ LE :** 15 mai 2024

---

*ORIGINAL SIGNÉ*

---

*ORIGINAL SIGNÉ*

---

Daphney Colin  
Présidente

---

Lydia Atrouche  
Secrétaire recherchiste - commissions  
permanentes